

CONSEIL DE LA FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES SOCIALES
Procès-verbal de la réunion du Conseil de Faculté du mercredi 30 août 2017
Édifice Taillon, local 458, 13 h 30

Présences :

Jacques Arseneault (Arts visuels)	Matthieu LeBlanc (Vice-doyen)
Julie Arseneault (Traduction et langues)	Ibrahim Ouattara (Philosophie)
Ronald Babin (Sociologie)	Gabriel Paquet St-Onge (Rep. étud., Sc. soc.)
Jean-Luc Bonnaud (Histoire)	Marie-Andrée Pelland (Rep. prof., Sc. soc.)
Chantal Bourassa (Travail soc.)	Maurice Raymond (Études françaises)
Andrea Cabajsky (Anglais)	Monique Richard (Musique)
Pierre-Marcel Desjardins (HÉP)	Jean-François Thibault (Doyen)
Karine Gauvin (Secrétaire)	Dominique Thomassin (Secteur langue)
François Giroux (Info.-comm.)	Guy Vincent (Géographie)

Absences :

Marcia Babineau (Art damatique)
Julie Rennison (Rep. étud., Arts)
Kevin Godbout (Rep. unité II)

Le doyen souhaite la bienvenue à toutes et à tous en ce début d'année scolaire et il présente les nouveaux membres du Conseil de faculté. Il rappelle que la réunion de ce conseil se terminera par une présentation de la registraire adjointe, Stéfanie Wheaton, sur l'inscription avancée (voir point 9).

1. Adoption de l'ordre du jour de la réunion du 30 août 2017

Le doyen demande si des points doivent être ajoutés à l'ordre du jour.

Andrea Cabajsky propose l'adoption de l'ordre du jour. Appuyée par Ibrahim Ouattara, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 juin 2017

Le doyen demande si le procès-verbal reflète bien les propos tenus lors de la dernière réunion et si certains souhaitent y apporter des modifications. Il rappelle que les coquilles relevées doivent être signalées directement à la secrétaire.

Gabriel Paquet St-Onge signale qu'il faudrait lire, à la page 2, § 1, **5 catégories** et non **6 catégories**.

Maurice Raymond propose l'adoption du procès-verbal. Appuyée par Gabriel Paquet St-Onge, puis mise aux voix, la proposition est adoptée avec six abstentions.

3. Affaires découlant du procès-verbal de la réunion du 20 juin 2017

Point 5.1 : le rapport a été transmis au vice-recteur adjoint à l'enseignement et aux affaires professorales.

Point 6 : le dossier a été acheminé au Secrétariat général.

Point 7 : les dossiers de Catherine Léger et d'Émilie Urbain ont été transmis à la FESR.

Point 8 : le rapport a été transmis au vice-recteur adjoint à l'enseignement et aux affaires professorales.

4. Affaires étudiantes

Gabriel Paquet St-Onge informe le Conseil que les divers représentants des conseils et associations étudiantes ont participé à la retraite de la FÉÉCUM afin d'y recevoir des formations. Une présentation a été offerte sur la « culture du consentement ». Simon Ouellet y a aussi traité de la question des mouvements étudiants, alors que Rémi Goupil a abordé la politique d'intégration et les aspects socioculturels. Des élections se tiendront au cours du mois de septembre pour combler des postes restés vacants.

5. Création/modification/évaluation de programmes/cours

5.1 Département d'anglais / Faculté des sciences de l'éducation [Annexe 1]

5.1.1 Proposition de modification des exigences d'anglais au B.A.-B. Éd. (primaire)

Le vice-doyen présente la proposition de modification concernant les exigences d'anglais au B.A.-B. Éd. (primaire) de la Faculté des sciences de l'éducation. Celle-ci souhaiterait arrimer ces exigences avec le règlement universitaire 6.3. Les exigences actuelles – 6 crédits en anglais même si le niveau ciblé est atteint – dépassent les exigences en matière de certification des maîtres et présentent l'inconvénient d'en priver plusieurs d'une certaine souplesse dans leur choix de cours.

Une discussion s'ensuit sur la formulation à privilégier, mais le vice-doyen rappelle que cela relève de la Faculté des sciences de l'éducation. La formulation à adopter se lit ainsi : « Suivant les résultats au test de classement administré par le Département d'anglais, l'étudiante ou l'étudiant doit obligatoirement compléter 3 crédits de cours ANGL, dont le cours ANGL1032 ou 3 crédits de cours ANGL si l'étudiante ou l'étudiant se classe à un niveau supérieur à ANGL1032 ».

Andrea Cabajsky propose l'adoption de ce changement apporté au CPR-2. Appuyée par Julie Arsenault, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

5.2 Département de traduction et des langues [Annexe 2]

5.2.1 Rapport d'autoévaluation des programmes de traduction

Julie Arsenault signale que dans le rapport d'autoévaluation des programmes de traduction, on devrait lire, à la page 7, dans la liste des cours obligatoires, « 2 cours (6 crédits) en anglais : ANGL1041 Language, Writing and Reading et ANGL1042 Language, Writing and Reading ». Les tableaux des pages 2 et 4 ont aussi été modifiés en conséquence. Elle poursuit en résumant le contenu du rapport, en insistant sur la section qui porte sur les développements envisagés.

Julie Arsenault propose l'adoption du Rapport d'autoévaluation des programmes de traduction. Appuyée par Maurice Raymond, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

6. **Règlement 8.6.2 – Demande d’exemption (examens finaux) : information-communication [Annexe 3]**

François Giroux explique que les évaluations des cours ICOM3101 Journalisme télévisuel I, ICOM 3102 Journalisme télévisuel II et ICOM 3772 Journalisme radio II ne peuvent être faites dans le cadre d’examens finaux. En concordance avec le règlement 8.6.2, il demande donc que ces cours en soient exemptés.

François Giroux en fait la proposition. Appuyée par Pierre-Marcel Desjardins, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l’unanimité.

Le vice-doyen précise en outre que le décanat songe à créer un tableau de l’ensemble des cours visés par ce règlement dans la Faculté dans le but de le soumettre annuellement au Conseil.

7. **Informations**

7.1 **Journée d’accueil : vendredi 1^{er} septembre 2017**

La journée d’accueil des nouvelles étudiantes et des nouveaux étudiants aura lieu le vendredi 1^{er} septembre prochain au local 163 du pavillon Jacqueline-Bouchard. Les directrices, directeurs et responsables de programmes pourront y être présents dès 10 h.

7.2 **FASS1000 et cours ANGL et FRAN : validation des grilles**

Le doyen demande d’apporter une attention particulière aux inscriptions des nouvelles étudiantes et des nouveaux étudiants au cours FASS1000 ainsi qu’aux cours FRAN et ANGL. Il faut que leur inscription corresponde à leur classement aux tests de français et d’anglais et qu’ils s’inscrivent dès la première session.

7.3 **Assemblée facultaire : vendredi 22 septembre 2017, 13 h 30**

Une Assemblée facultaire se tiendra le vendredi 22 septembre entre 13 h 30 et 15 h 30. Il sera uniquement question du Document type facultaire, l’objectif étant de poursuivre les discussions portant sur l’incorporation des composantes *enseignement* et *services à la collectivité* ainsi que sur l’autonomie et le leadership intellectuel en RDC. Il sera aussi question des « particularités disciplinaires » pour la composante *recherche*. Le doyen rappelle qu’il serait important que les assemblées d’école et départementale viennent avec des idées concrètes concernant ces particularités.

7.4 **Plans de cours**

Le nouveau règlement sur le plan de cours prévoit la création d’une banque de plans de cours administrée par le décanat. Les unités doivent faire parvenir, en version électronique et au plus tard le vendredi 22 septembre 2017, une copie de tous les plans de cours offerts à la session d’automne 2017. Nous vous demandons d’envoyer ces plans de cours en format PDF et de les identifier de la manière suivante : **SOCIxxxxA16**. Prière de les acheminer à Sylvie Richard ou à Gloria Belliveau.

7.5 Élections facultaires

Le vice-doyen annonce que l'ensemble des postes disponibles au sein des divers comités de la Faculté ont été comblés et remercie tous ceux et toutes celles qui se sont portés volontaires.

7.6 Calendrier d'évaluation de programmes

Le doyen indique qu'il a proposé quelques changements au calendrier d'évaluation des programmes pour tenir compte des modifications qui seront proposées aux programmes (majeure avec distinction). Le VRER est d'accord pour que le calendrier soit modifié. Les unités académiques qui ne souhaitent pas s'engager dans le processus de modification des programmes afin d'ajouter la majeure avec distinction devront en informer le décanat.

7.7 Sénat académique

Le doyen affirme que l'image de la Faculté exposée dans le rapport du VRER au Sénat académique est plutôt positive. Il se réjouit de la plus grande visibilité des productions artistiques auprès du VRER, qui les considère plus ouvertement comme équivalentes aux productions de RDC.

Il signale également que le rapport du VRER met de l'avant le fait que la rétention des étudiants à l'Université de Moncton se joue surtout en première année. Il encourage ainsi les membres à maintenir un accueil chaleureux, à appuyer concrètement les étudiants en salle de classe et d'assurer auprès d'eux un suivi.

7.8 Inscription

Les données disponibles relativement aux inscriptions pour le 30 août 2017 montrent que le nombre d'inscriptions à la FASS est identique à celui de la même période l'an dernier, ce qui représente une bonne nouvelle.

7.9 Tutorats

Le doyen demande aux responsables des secteurs d'acheminer les demandes de tutorats à Gloria Belliveau avant le 12 septembre 2017. En raison d'une réduction significative du budget, les demandes pour les grands groupes ou pour les cours ayant un nombre important d'échecs seront priorisées.

8. Autres questions

Rien à signaler.

9. Présentation sur l'inscription avancée : 15 h à 16 h, salle 333 (Taillon) [Annexe 4] Invitées : Stéfanie Wheaton, registraire adjointe. Adjointes et secrétaires de la Faculté.

Le doyen explique que cette séance d'information vise à expliciter la mécanique générale de l'inscription avancée. Les questions relatives à la gestion (dont les charges ou les budgets) à réaliser en amont seront abordées ultérieurement et en comités.

Stéfanie Wheaton procède ainsi à la description du fonctionnement de l'inscription avancée pour

l'année académique 2017-2018 :

- Le nouveau système sera en place dès cette année. Le 13 et le 14 mars, les « continus » (les étudiantes et les étudiants déjà sur place) seront invités à s'inscrire, alors que les « nouveaux » pourront le faire à partir du samedi 7 avril. L'écart entre les deux types d'inscriptions permettra un ajustement de l'offre de cours.
- À la fin du mois d'octobre, un gabarit d'horaire sera remis par le Registrariat aux départements qui devront les remettre au Registrariat à la fin du mois de novembre.
- Le gabarit comprend deux types de cours à cibler : les cours « garantis » (donc qui seront donnés) et les cours « susceptibles d'être donnés » (des cours en attente de budget, par exemple).
- Dans le cas des cours susceptibles d'être donnés, ils figureront à l'horaire mais ils demeureront bloqués jusqu'à ce que leur offre soit confirmée. Dans l'intervalle, les étudiantes et les étudiants pourront inscrire leur nom sur une liste d'attente. Dès que ces cours seront ouverts, le Registraire fonctionnera selon le mode « premier venu, premier servi ».
- Ce mode de fonctionnement sera accompagné de dates butoirs (par ex., le 15 mai, le 15 juin, le 15 juillet etc.) qui signaleront que des changements au système d'inscription ont été apportés.

10. Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, Dominique Thomassin propose la clôture. Il est 15 h 40.

Jean-François Thibault

Matthieu LeBlanc